

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2025-014

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Martine BIARD ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Pierre POINSOT ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Nicolas DE GARILHE ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à M. Vincent FRIDRICI.

Membre absent : M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 32

OBJET PROGRAMMATION SOCIALE 2025 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La Ville d'Écully s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Cette politique de la ville vise à améliorer les conditions de vie des Écullois et notamment ceux du quartier « Sources-Pérollier ».

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le quartier « Sources-Pérollier » est reconnu prioritaire au titre de la politique de la ville conformément au décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Cela traduit la précarité réelle vécue au sein de ce quartier par ses habitants tant sur les plans économiques, sécuritaires, éducatifs ou sociaux, et appelle à la mobilisation des parties prenantes afin de viser au rétablissement et à l'amélioration générale de cette situation.

A ce titre, la Ville d'Ecully a signé le 12 avril 2024 le Contrat de Ville « Engagements Quartier 2030 », lui permettant, aux côtés de l'Etat, de la Métropole de Lyon, et de l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, de développer une stratégie d'intervention commune visant à :

- Mobiliser toute politique publique autour du projet de territoire décliné dans la convention locale d'application,
- Agir en proximité et en renforçant la présence humaine dans les quartiers,
- Mobiliser les habitants et les associations, et coordonner les synergies via les équipes projet de la politique de la ville.

Pour ce faire, tous les domaines de l'action publique sont mobilisés : l'éducation, l'urbanisme, les transports, l'emploi, la santé, l'action sociale, la tranquillité publique ou encore la médiation.

Ainsi, chaque année, les partenaires signataires du contrat de ville (CAF, État, ANCT, ANRU, Métropole de Lyon et Région Auvergne-Rhône-Alpes) vont œuvrer à soutenir les actions déployées au plus près des habitants, notamment à travers un appel à projets dénommé « la programmation sociale ».

Cette programmation annuelle de la politique de la ville soutient des projets, en proximité, apportant des améliorations sensibles aux conditions de vie des habitants et menés soit par des associations soit par les services de la Ville.

Le 2 octobre 2024, le Maire d'Ecully a adressé à l'ensemble des associations locales, institutions partenaires et porteurs de projet potentiels une lettre de cadrage appelant aux candidatures des acteurs dans le cadre de cette programmation sociale.

Au 30 novembre 2024, 14 porteurs ont proposé 22 actions traitant des différents axes souhaités au titre de la programmation sociale qu'il s'agisse de parentalité, d'éducation, de culture, de sécurité, de cadre de vie, ou de transition écologique.

Le 19 décembre 2024, l'ensemble des porteurs ont été auditionnés en collaboration avec le représentant de l'État, afin de retenir les projets les plus à même d'apporter une présence de proximité sur le terrain, d'être évalués et de favoriser le partenariat entre acteurs et l'implication des habitants.

Chaque porteur devra justifier l'utilisation des fonds par un compte-rendu annuel (bilan qualitatif et financier de l'action).

Pour cette année 2025, après analyse des projets déposés et audition individuelle, la programmation sociale éculloise va apporter son soutien à 13 porteurs de projets pour 21 actions portant sur l'ensemble des champs dédiés et visant à toucher la plus grande diversité de public.

À titre d'information, la programmation sociale 2025 va être déployée de la manière suivante :

| Structure porteuse | Intitulé de l'action | Coût total | Sub. Globale demandée | Commune PV |
|---------------------------|---|-------------------|------------------------------|-------------------|
| ALTM | Médiation au sein du quartier Sources Pérollier | 55 000 | 4 000 | 1 500 |

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250212-DELIB_2025-014-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

| | | | | |
|-------------------------------|--|--------|---------------|-------|
| AMASCO | Soutien à l'apprentissage pendant les vacances scolaires | 22 545 | 7 000 | 3 500 |
| CENTRE SOCIAL | AUTOUR D'ELLES AVEC LA CIE KIRE | 9 759 | 2 000 | 2 000 |
| CENTRE SOCIAL | Animation et médiation des 16/25 ans | 79 328 | 6 000 | 1 000 |
| CENTRE SOCIAL | Coup de pouce : aide à l'apprentissage de la lecture et des mathématiques | 20 385 | 15 000 | 1 000 |
| CENTRE SOCIAL | EPICOEUR : épicerie sociale | 66 341 | 15 000 | 2 500 |
| CENTRE SOCIAL | LUDOTHEQUE : ateliers hors les murs | 14161 | 10 000 | 1 000 |
| CENTRE SOCIAL | MUSIC'ART : découverte et apprentissage pour les enfants | 20 531 | 8 000 | 2 500 |
| CENTRE SOCIAL | Ateliers socio linguistiques | 12 510 | 6 000 | 2 500 |
| COMITE DE GESTION | Animation du Carrefour des acteurs | 18 000 | 5 000 | 4 000 |
| CRIAS | Actions seniors : bien chez soi et stimulation cognitive | 27 614 | 1 500 | 3 500 |
| LA PAROLE DE | Tonnelle et balade en-chantées au quartier des Sources | 13 300 | 10 000 | 5 000 |
| MISSION LOCALE DES MONTS D'OR | En voiture tu assures : aide à l'apprentissage du code et sensibilisation aux conduites à risque | 5 668 | 2 500 | 2 500 |
| MISSION LOCALE DES MONTS D'OR | Permanence hebdomadaire recherche emploi | 5 000 | 2 500 | 2 500 |
| PIMMS | Point d'accompagnement des démarches administratives et de l'accès aux droits | 7 896 | 2 300 | 2 300 |
| RECYCLERIE SPORTIVE | Ateliers co-réparation vélos, frise du sport, fête du vélo, parcours vélo à l'école | 6 893 | 1 894 | 1 894 |
| SAFORE | Clés pour l'avenir- français langue d'insertion | 11 000 | 11 000 | 1 000 |
| SENS ET SAVOIRS | Les parents en action : prévention alimentation, actions de parentalité | 8 800 | 8 000 | 2 000 |
| VILLE D'ECULLY | Programme à l'école des émotions | 7 730 | 6 000 | 3 000 |
| VILLE D'ECULLY | PROX RAID : sensibilisation à la sécurité et aux métiers des forces de l'ordre | 5 200 | 4 200 | 1 700 |
| WOODSTOWER | WOODSTOUR : animations en lien avec le festival au cœur du quartier | 10 230 | 4 500 | 1 000 |

Cette programmation sociale sera complétée en cours d'année via les mesures d'aide et de soutien prises par l'Etat et/ou la Métropole de Lyon à destination des associations, notamment dans le cadre de « Quartier d'été », enveloppe mobilisée – sur la part métropolitaine – depuis l'été 2021.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250212-DELIB_2025-014-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025

Vu du code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2311-7 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à l'obligation d'établir une convention de moyens et d'objectifs pour les associations percevant une subvention au-delà de 23 000 euros ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu la délibération n° 2021-110 du 15 décembre 2021 relative à la convention tripartite entre la Commune d'Écully, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et le Centre Social « le Kiosque et l'Arche » pour la période 2022-2025 ;

Vu la délibération n°2024-116 du 18 décembre 2024 relative à la convention entre la Commune d'Écully, le bailleur social ALLIADE HABITAT et le comité de gestion Sources-Pérollier pour la période 2025-2026.

Vu le tableau des subventions au titre de la programmation sociale politique de la ville 2025 tel que décliné ci-dessus.

La Commission Solidarité du 21 janvier 2025 entendue ;

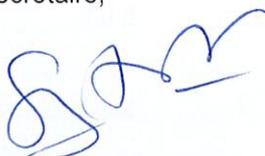
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 32 voix pour,

- Approuve les termes de la convention attributive de participation financière 2024 entre la Métropole de Lyon et la Ville d'Écully pour le financement des postes de chef de projet et chargé de mission politique de la ville ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document afférent ;
- Dit que la somme due par la Métropole de Lyon à la Ville d'Écully sera inscrite au budget 2025 du budget principal de la Commune, au chapitre 74, article 74751.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 12 février 2025

La Secrétaire,



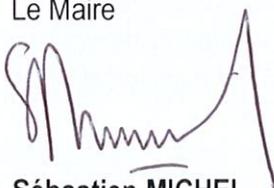
Géraldine BALLIGAND

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 19 FEV. 2025
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20250212-DELIB_2025-014-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2025